

11/09/2021

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 14 SEPTEMBRE 2021

PRESENTS : Mmes et M.M. GABORIT, CHATEIGNER, GODREAU, CAIGNON, VINCENTEAU, OUVRARD, PINEAU, NOGIER, AGESNE (à partir du point 5) BERTHEAU, MOREAU, MAUFFREY, GIRAUD, JOYAU-RAUTUREAU.

ABSENT EXCUSE : Mr SACHOT

Le compte rendu de la dernière réunion n'appelle pas d'observation.
Mme JOYAU-RAUTUREAU Emilie a été désignée secrétaire de séance.

1-APPROBATION DU PROGRAMME DE TRAVAUX DE LA PHASE 2 DU FOYER RURAL (054-21)

Mr Joël CHATEIGNER, adjoint aux bâtiments a donné connaissance au conseil de l'estimation par lot des travaux du foyer rural pour la phase 2 (carrelage, peinture, électricité, chauffage-ventilation).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil :

- valide l'Avant-Projet Définitif présenté et l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 115 000 € H.T.
- autorise le lancement de la phase DCE (dossier de consultation des entreprises) et la consultation pour les marchés de travaux,
- donne tous pouvoirs au Maire ou un adjoint pour signer les marchés à intervenir ainsi que tous documents afférents à l'opération.

2 – TRAVAUX AU SALON DE COIFFURE

Mr CHATEIGNER a présenté au conseil les devis concernant les travaux à réaliser au salon de coiffure, suite au changement de locataire au 1^{er} janvier 2022.

Les devis sont acceptés par le conseil comme suit :

<u>Entreprises</u>	<u>Travaux</u>	<u>Montant H.T.</u>
H.M Menuiseries	Dalles de plafond – création d'un espace toilette handicapés	2 076.83 €
H.M Menuiseries	Menuiseries alu	4 443.60 €
SOULARD Didier	Electricité-plomb.climatisation et sanitaires handicapés	5 258.32 €
TOTAL		<u>11 778.75 €</u>

La future locataire prendra à sa charge l'installation de l'éclairage.

3 – DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET (055-21)

FONCTIONNEMENT

CHAP	COMPTE	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
011	60621	Combustibles	2 317.00		Manque de crédits p/équilibr.
011	615231	Voitures	11 000.00		Pour travaux de fossés
011	6288	Autres services extérieures	1 500.00		Déco mur centre de loisirs
65	6574	Subvention de fonctionnement aux ass.	- 4 500.00		Crédits en trop voyage cantine St Prouant
67	678	Autres charges exceptionnelles	10.00		Pour annuler un titre émis par erreur
73	73224	Fonds départemental des DMTO		8 100.00	
74	74121	Dotation de solidarité rurale		- 1675.00	
74	74127	Dotation nationale de péréquation		- 2025.00	
74	742	Dotation aux élus locaux		3 027.00	
75	752	Revenus des immeubles		2 900.00	
TOTAL			10 327.00	10 327.00	

INVESTISSEMENT

CHAP	COMPTE	OPER.	NATURE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRE
204	204172	62	Autres Ets pub. Locaux	- 18 200.00		Effacement de réseaux - cher
21	21311	82	Hôtel de ville	2 000.00		Installation vidéo
21	2132	82	Immeuble de rapport	12 000.00		Salon de coiffure dépenses H.T.
21	2138	82	Autres constructions	4 200.00		Salle de sports : Désenfumage 1 836€+alarme 2 095€-Prot.incendie atelier 219 €
TOTAL				0	0	

4 – CONTRAT GROUPE – ASSURANCE STATUTAIRE DU PERSONNEL

(056-21)

Par délibération du 6 octobre 2020, le conseil a décidé d'adhérer à la démarche du Centre de Gestion pour consulter des organismes d'assurance, pour un contrat groupé concernant l'assurance du personnel.

La CNP Assurances a été retenue, comme au préalable et pour 4 ans, du 01/01/2022 au 31/12/2025.

Mr le Maire propose de souscrire :

1 - POUR LES AGENTS AFFILIES A LA CNRACL (+ de 28 H hebdomadaire ou intercommunal)
La couverture retenue est une garantie tous risques (maladie ordinaire, longue maladie, maladie longue durée, maternité, paternité, adoption, congés d'invalidité temporaire imputable au service et décès), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, avec une franchise de quinze jours fermes en maladie ordinaire.

Le taux de cotisation, hors frais de gestion, appliqué à l'assiste de cotisation pour la part assureur s'élève à :

(5,10 %) avec une franchise de quinze (15) jours fermes en maladie ordinaire

Le taux est garanti pendant toute la durée du contrat (du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025).

L'assiette de cotisation est composée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire, du Supplément Familial de Traitement auxquels s'ajoutent les éléments optionnels suivants :

la totalité des charges patronales (soit un taux de 50 % de la masse salariale déclarée lors de l'appel de prime)

2 POUR LES AGENTS AFFILIES A L'IRCANTEC

La couverture retenue est également une garantie tous risques (maladie ordinaire, grave maladie, maternité accident du travail et maladie professionnelle), à prise d'effet au 1^{er} janvier 2022, avec une franchise de quinze jours en maladie ordinaire.

Le taux de cotisation pour l'assureur, hors frais de gestion, s'élève à un virgule (1,15 %) de l'assiette de cotisation composée du Traitement Brut Indiciaire, de la Nouvelle Bonification Indiciaire, du Supplément Familial de Traitement auxquels s'ajoutent l'élément optionnel suivant :

la totalité des charges patronales (soit un taux de 35 % de la masse salariale déclarée lors de l'appel de prime).

Les frais de gestion appliqués par le Centre de Gestion de la Vendée, par voie de convention, sont :

- pour les agents affiliés à la CNRACL, au taux de (0,12 %)
- pour les agents affiliés à l'IRCANTEC, au taux de (0,05 %).

Après en avoir délibéré, le conseil adopte les propositions ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

5 – PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur le maire informe le conseil, de la mise en disponibilité au 16 octobre prochain, de l'adjoint technique territorial à temps non complet 17 H par semaine, qui fait l'entretien de la mairie - du foyer rural – des vestiaires – de la salle de sports – de la bibliothèque, du foyer de jeunes, de la salle d'accueil, le centre de loisirs, le restaurant scolaire en période de vacances., toilettes publiques.

Dans un premier temps, le conseil a décidé de demander des tarifs à deux prestataires différents pour assurer le ménage dans les différents bâtiments. Calypso de Pouzauges doit chiffrer le nettoyage du centre de loisirs.

Une décision sera prise ultérieurement.

6 – DECISIONS DU MAIRE OU D'ADJOINT PRISES PAR DELEGATION

→ devis GALLIEN pour 3 cavurnes : signé par le maire pour 864 € TTC

→ vente de la maison 14 rue du Grand Lay : le maire n'a pas été donné suite au droit

de préemption que la commune peut exercer pour cette maison

→ devis DEKRA pour les diagnostics DPE (diagnostic de performance énergétique) - DTA (dossier technique amiante) -ERP (Etat des Risques et Pollutions) -PMR(diagnostic accessibilité) du salon de coiffure, signé par Joël CHATEIGNER, 1^{er} adjoint pour 588 € TTC

7 – INFORMATIONS DIVERSES

Travaux au foyer rural : une mise en demeure a été adressée à Techni Plafonds pour non-respect des délais de réalisation du chantier selon le planning établi.

Une réunion aura lieu, mercredi 15 septembre avec les entreprises Jaunet, Techni plafond, ADV, Brem'o et Comelec pour établir un nouveau planning.

Chemin piétonnier pour aller des vestiaires au terrain de foot : Mr CHATEIGNER informe le conseil que ce chemin a été sablé ce jour. Le chantier a été un peut modifié par rapport au devis qui restera pour un montant de 3 224.26 € TTC.

Café-restaurant : Mr le maire informe le conseil du changement de situation de Mr ONFROY. Une liquidation judiciaire est en cours.

Centre de loisirs : Mr Joël CHATEIGNER rappelle au conseil le litige avec ADC peinture pour l'isolation thermique et de revêtement RPE sur les anciens garages, qui présentent des dommages depuis plusieurs années et qui s'aggravent. Saratec, expert mandaté par l'assurance de la commune a fait un courrier à l'entreprise, demandant une réponse sous 1 mois, pour reprendre intégralement les ouvrages (façades avant et façade arrière et 2 pignons) en participant pour 50 % du montant TTC du devis établi par l'entreprise JAUNET.

Réunion pour la pose éventuelle de 2 Ha de panneaux photovoltaïques à la Gare : Mr le maire a donné au conseil le compte rendu de cette réunion, qui s'est faite en présence du Président de la Chambre d'Agriculture pour le changement du zonage du PLUi, des représentants de l'Association des maires, de la DDTM, de la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges.

Une réunion d'information s'est également tenue avec les riverains. 5 foyers étaient présents.

Les trois conseillers municipaux agriculteurs sur la commune déclarent que ces parcelles n'ont aucune valeur agricole et émettent un avis favorable à l'installation d'une centrale photovoltaïques au sol.

Téléthon : Mme Christelle CAIGNON a informé les élus, que cette année, le téléthon se passerait aux Vallées les 3 et 4 décembre prochain, uniquement le vendredi soir et le samedi midi.

Opération les lutins de Noël : Mme CAIGNON indique au conseil que les bénévoles ont bien avancé dans le projet. Elle a fait part des différentes réalisations (sapins, boîte à lettres...)

Bibliothèque : Mme Isabelle AGESNE a informé le conseil de deux départs de bénévoles. Il s'agit de Mme BRAUD Yvonne et de Mme MAUDET Bernadette. Une newsletter

va passer sur le site afin de rechercher de nouveaux bénévoles.

Arbre de Noël de l'école : Joël CHATEIGNER a fait savoir qu'en raison de l'indisponibilité du foyer rural, l'arbre de Noël de l'école se fera à Chavagnes-les-Redoux, le dimanche 12 décembre prochain. Les arbres de Noël des écoles de Chavagnes se feront ce week-end-là, le vendredi et le samedi.

La commune prendra en charge la location qui sera demandée par la municipalité de Chavagnes. Une délibération sera prise ultérieurement.

Passeport du civisme : Mme Anne GODREAU, a informé les élus que la signature se fera le vendredi 17 septembre, à 14 H 30, à la mairie, en présence de Mr Maxence de RUGY, Président de l'Association des Maires pour le civisme, Maire de Talmond St Hilaire, de Mme la Présidente de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges, du maire de Monsireigne et des enfants de CMI-CM2.

Trottoirs du lotissement du Cormier : Mr Joël CHATEIGNER informe le conseil qu'il a reçu un devis d'Eiffage pour terminer les trottoirs du lotissement du Cormier. Compte tenu du montant, le conseil décide d'ajourner les travaux qui se feront lors de la finition des travaux du lotissement des Acacias.

Fiches d'analyse des équilibres financiers fondamentaux et valorisation des comptes de gestion 2020 : Mr le maire a donné connaissance au conseil des fiches reçues de Mme la Trésorière des Herbiers. En résumé, la commune se désendette. Elle dégage plus d'autofinancement que l'année précédente. Le fonds de roulement est satisfaisant.

Gérontopôle : Mme Violaine MAUFFREY a donné le compte rendu d'une réunion tenue ce jour. Un livret (programme seniors 2021) sera remis aux personnes pouvant être concernées.

Prochaines réunions de conseil :

- le mardi 12 octobre, à 20 H 30
- le mercredi 24 novembre, à 20 H 30
- le mercredi 15 décembre, à 20 H 30

Commission culture et communication : elle se réunira le mercredi 22 septembre, à 19 H, à la mairie.

Vu par la secrétaire de séance : Emilie JOYAU-RAUTUREAU

Le Maire : Michel GABORIT



